



GRILLE TARIFAIRE SAISON 2024 / 2025

CATÉGORIE	LICENCES & ENGAGEMENTS REVERSÉS PAR LE CLUB AUX INSTANCES FÉDÉRALES	COTISATION AU CLUB*	TOTAL À PAYER	DON AU CLUB
M7 Baby (Inclus tee-shirt 20€)	30 €	120 €*	150 €	210 €
M9/M11/M13/M15	55 €	100 €	155 €	215 €
M18/M21 Senior Départemental	100 €	100 €	200 €	260 €
M18/M21 Senior Ligue	130 €	100 €	230 €	290 €
M18/M21 Senior Loisir Compétition	80 €	100 €	180 €	240 €
M18/M21 Senior Loisir Détente Volley pour Tous	20 €	100 €	120 €	180 €
BEACH Loisir Senior	Gratuit	Aucune	Gratuit	
Adhérent Indoor	20 €	30 €	50 €	
Hors club Indoor				
BEACH Compétition				
Adhérent Indoor	13 €	Aucune	13 €	
Hors club Indoor	50 €	30 €	80 €	
TENUE DE MATCH (Hors M7 Baby)	Maillot	Short	Ensemble	
Indoor & Beach	30 €	20 €	50 €	

* Cotisation au club IDENTIQUE pour tous les adhérents selon la discipline (Indoor ou Beach)

Possibilité de régler l'inscription en 1, 2 ou 3 fois sans frais (virement, chèque ou espèces)

PROMOTION :

- ◆ Pour les membres d'une même famille, une réduction de 10€ est applicable sur chaque licence à partir de la 2^{ème}.
- ◆ Parrainage : 10€ offert sur la licence du parrain pour tout nouvel adhérent.

Don, déduction fiscale, reçu fiscal : késako ?

La déduction fiscale en bref

Les déductions fiscales ou réductions fiscales sont des sommes d'argent pouvant être soustraites du montant dû au titre d'un impôt, comme l'impôt sur le revenu (IR), l'impôt sur les sociétés (IS) ou encore l'impôt sur la fortune immobilière (IFI).

Le terme de déduction fiscale, bien qu'il soit couramment utilisé pour désigner les réductions fiscales, désigne en réalité les réductions appliquées à l'assiette d'imposition, autrement dit à la base de calcul de l'impôt. En pratique, ces deux formes d'avantages fiscaux résultent en un allègement du montant à payer au titre de l'impôt concerné.

Après le versement du don, l'association ou l'organisme bénéficiaire du don remet au donateur un reçu fiscal faisant office de justificatif en cas de contrôle.

A combien s'élève la déduction d'impôt pour les dons aux associations ?

En France, les dons versés au profit d'associations, de fondations et d'autres organismes à but non lucratif habilités comme l'ESVL Volleyball sont déductibles de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du montant du don, dans la limite annuelle de 20% du revenu imposable.

Exemple : Un don de 100 € vous donne droit à un avantage fiscal de 66 €, et ne vous revient donc après déduction qu'à 34 €.

En bref

Le don est une solution qui peut s'avérer être bénéfique pour le club comme pour le licencié suivant le type de licence qui est prise.

N'hésitez pas à poser vos questions aux entraîneurs du club et/ou aux membres du bureau si vous souhaitez davantage d'informations sur ce point.